



MINISTERE
DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION,
en charge de la protection sociale généralisée

Avis d'Appel Public à la Concurrence

I - Information relative à l'acheteur :

La Polynésie française, pour le compte du Ministère de la Santé et de la Prévention, 58, rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, BP 611, 98713 Papeete, TAHITI, Polynésie française – Tél. : (689) 40 46 00 25. L'autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public est le Ministre de la Santé et de la Prévention, en charge de la protection sociale généralisée, et par délégation la Directrice de la santé.

II-Objet :

Formation obligatoire en matière de sécurité sur le thème de la lutte contre les incendies et évacuation des bâtiments, au profit de cent quatre vingt (180) agents de la Direction de la santé.

III- Information sur le marché public

Forme : Marché de prestation de formation

Procédure suivie : Procédure adaptée (LP 321-1 de la loi de Pays n°2017-14 du 13/07/2017)

Durée de validité : à compter de la notification au titulaire du marché et jusqu'au 31 décembre 2019

Lieu d'exécution de la prestation : sur les différents sites de la Direction de la santé répartis sur les archipels de la Polynésie Française

Allotissement : 2 lots détaillés dans le règlement de consultation.

IV- Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :

1. Une version originale d'une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 ;
2. Situation juridique, fiscale, sociale (documents mentionnés au 1°, au 2°, au 3° de l'article LP 233-3)

V- Critères d'attribution :

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Le DCE est disponible sur demande des candidats par mail à : formation@sante.gov.pf.

VI- Date limite de remise des candidatures et/ou des offres :

Remise des candidatures et des offres le **vendredi 22 février 2019 avant 11h00** au plus tard, leur validité est de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

La langue devant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : XPF (francs CFP).

VII- Conditions de remise des offres et/ou des candidatures :

Les documents de candidature et d'offre devront être insérés dans une même enveloppe. L'ensemble des documents à remettre est détaillé dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

VIII – Date d'envoi du présent avis à la publication :

Envoi à la publication le vendredi 25 janvier 2019

Publication sur les supports suivants :

<https://www.service-public.pf/dsp/appels-offres/>